

Suite à circulaire Préfectorale du 23 Janvier, reçue le 26 janvier 2018, concernant le DOB et les nouvelles obligations issues de la loi de Programmation des Finances Publiques, nous sommes dans l'obligation d'enrichir la présentation qui vous a été remise dans le dossier préparatoire.

En l'occurrence, nous sommes dans l'obligation de faire un DOB pour les budgets annexes, et ce dans le cadre de l'unité budgétaire.



# *Ville de FREVENT*



*Débat d'orientation Budgétaire 2018*

*Lundi 29 janvier 2018*

# Obligations Légales

*Chaque année, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil et est encadré par l'article L.2312-1 du CGCT.*

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

*Ce débat permet à l'assemblée délibérante :*

De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité

# 1a-Recettes de Fonctionnement

<i>Recettes réelles et prévisionnelles</i>				
<i>Chapitre Budgétaire</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Prévision 2017</i>	<i>Réalisé 2017</i>	<i>Prévision 2018</i>
70	Produits des services	46 605 €	49 587 €	47 505 €
73	Impôts et taxes	1 560 605 €	1 558 481 €	1 338 500 €
74	Dotations de l'Etat et participations	1 506 187 €	1 494 157 €	1 433 796 €
Autres	Autres recettes : - Revenus des immeubles - Produits des cessions - Remboursement d'assurance - Etc...	241 500 €	397 049 €	249 000 €
<b>Total</b> hors 7865 & 002		<b>3 792 054 €</b>	<b>3 936 432 €</b>	<b>3 501 543 €</b>

En 2017, nous avons eu un excédent de fonctionnement de 437 156 € 83 (N-1 438 530 € 91).  
Pour 2018, l'excédent sera de 432 741 € 18.

# 1b-Dépenses de Fonctionnement

<i>Dépenses réelles et prévisionnelles</i>				
<i>Chapitre Budgétaire</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Prévision 2017</i>	<i>Réalisé 2017</i>	<i>Prévision 2018</i>
011	Charges à caractère général	757 134 €	584 738 €	698 300 €
012	Charges de personnel	1 882 300 €	1 769 367 €	1 870 100 €
65	Autres charges de gestion courante	585 198 €	570 111 €	543 398 €
66 et 67	Charges financières et Charges Exceptionnelles	94 200 €	87 181 €	62 499 €
<b>Total</b> hors 042, 014 et 023		<b>3 792 054 €</b>	<b>3 191 007 €</b>	<b>3 501 543 €</b>

En 2017, nous avons eu un virement vers la section d'investissement de 357 222 € (N-1 360 561 €).  
Pour 2018, ce virement sera de 207 246 €.

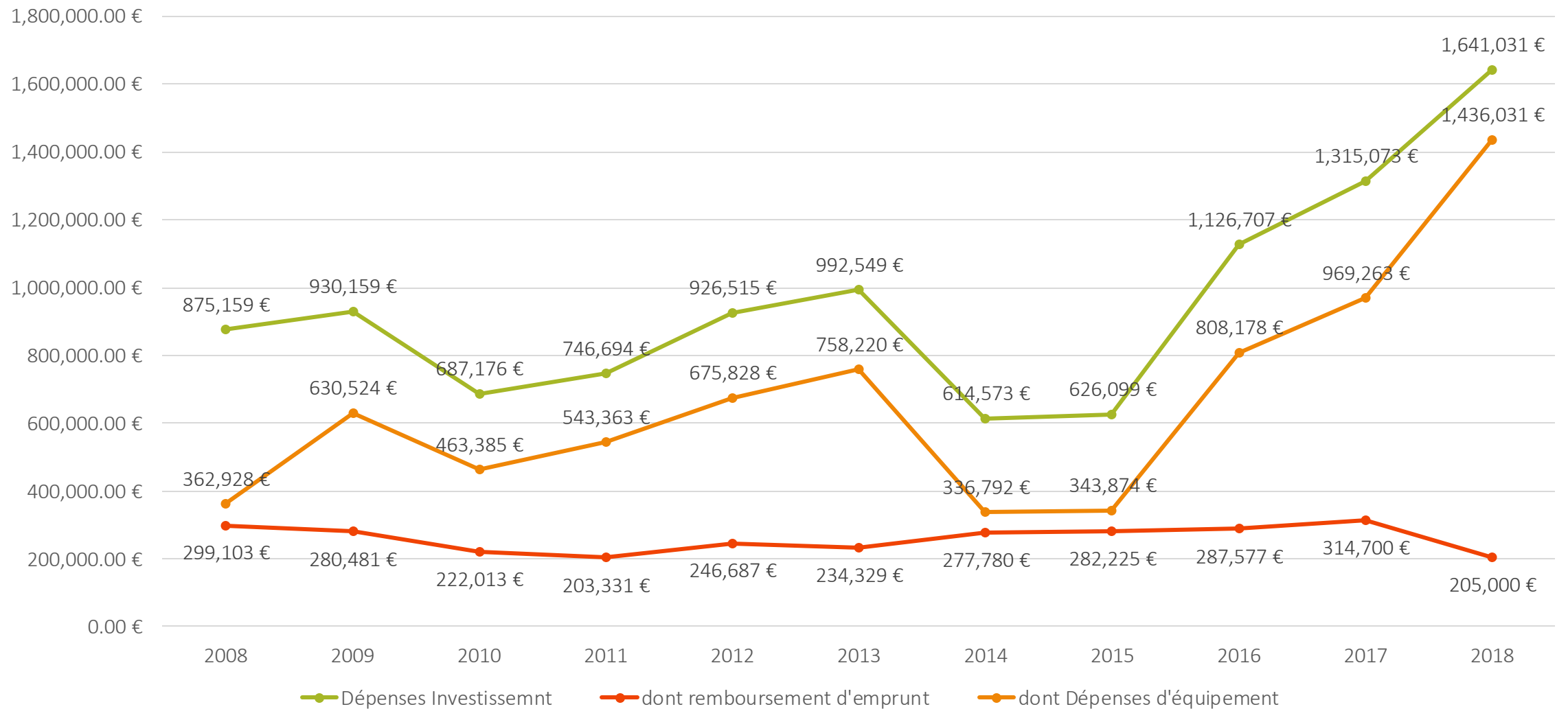
# 2a- Dépenses Investissement

- Eclairage Public (612 000 €)
- Isolation Gendarmerie (400 000 €)
- Balayeuse (145 000 €)
- Tablette numérique pour l'école (16 000 €)
- Aménagement Complexe Sidonie Guittard (80 000 €)
- Travaux voirie Cimetière (32 000 €)
- Travaux de couverture Trésorerie (22 000 €)

## 2b – Recettes Investissement

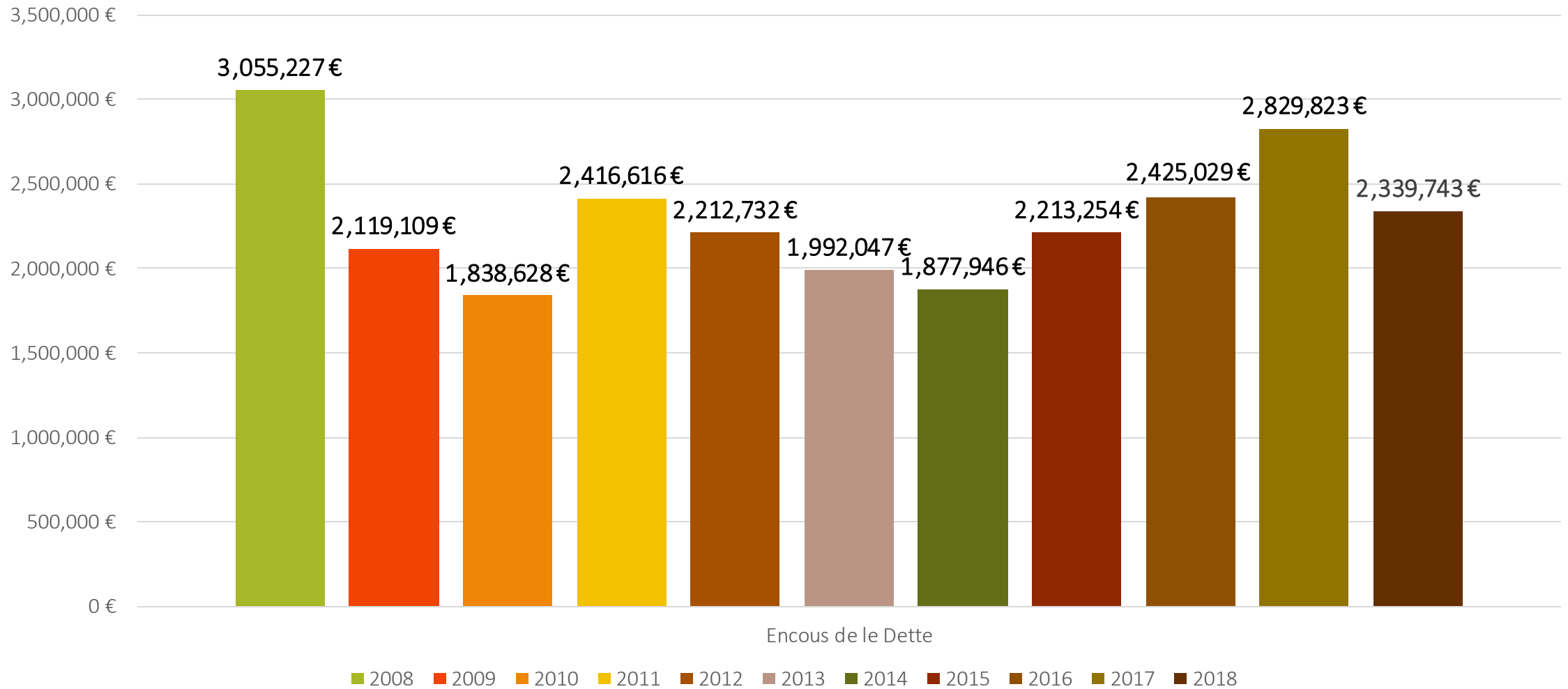
- Subvention FDE Eclairage Public (253 270 €)
- DETR Gendarmerie (50 000 €)
- Tablettes Numériques pour Ecole (7 000 €)
- Emprunt à taux « 0 » par la FDE (446 021 €)
- Emprunt bancaire pour la Gendarmerie (400 000 €)

# 3-Répartition des Dépenses d'investissement

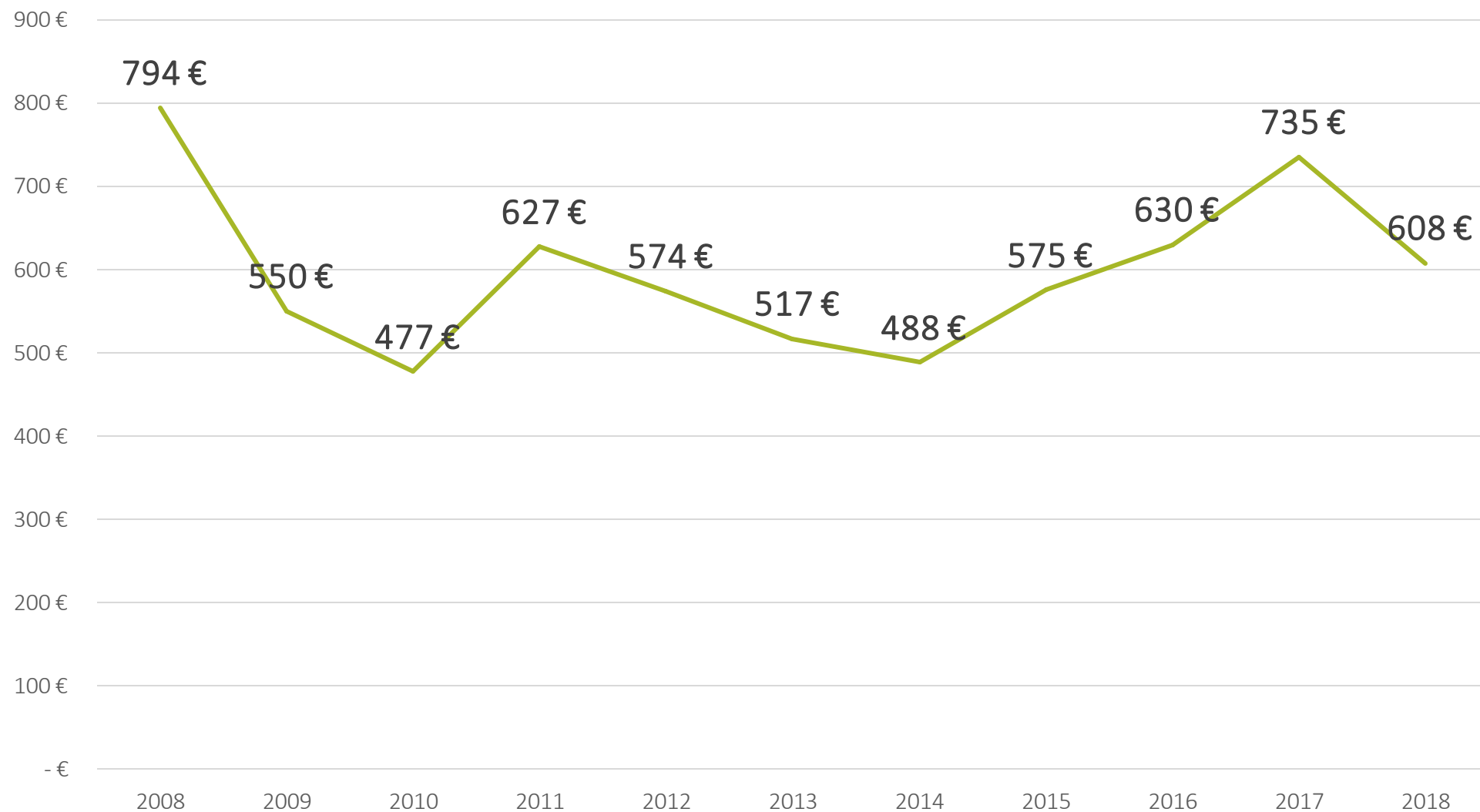




# 4-L'encours de la Dette



# 4a – Encours de la dette par habitant



# 5-L'épargne Brute

C'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de Fonctionnement hors travaux en régie. Appelée aussi « Autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et le surplus les dépenses d'équipement). Pour notre commune :

$$\begin{aligned} & \text{Recettes Réelles (3 499 276,02) – Dépenses Réelles (3 012 178,52)} \\ & = \underline{\mathbf{487\,097\,€\,50}} \text{ (N-1 = 436 685 € 65)} \end{aligned}$$

Le capital restant dû au 31/12/2017 est de **2 534 830 €** (N-1 = 2 829 823 €)

Pour 2018, l'annuité du capital restant dû est de **205 000 €** (N-1 = 314 662 €)

# 6-Fond de Roulement

Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 en RF)

C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'1 an (les dotations, les réserves, les subventions,...) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés. Le fond de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Calcul :

Excédent de fonctionnement reporté 432 741,18 €  
+ Déficit d'investissement reporté – 461 889,45 €  
+ le compte 1068 (équilibre de l'INVT par le FXT ) 312 684,05 €  
**Total = 283 535,78 €** (N-1 = 479 478,93 €)

# 7-Nos Orientations

- ❖ Travaux de voirie et réfection des trottoirs
- ❖ Aménagement pour les jeunes Fréventins
- ❖ Penser l'École de demain
- ❖ Redynamisation du centre ville

# 8- Budget Annexe Assainissement

Le budget Annexe Assainissement a été transféré à Ternois Com au 1 janvier 2018, il n'y a donc pas lieu de faire un DOB sur cette partie budgétaire.

Le bilan de ce budget sera présenté lors du prochain conseil municipal en même temps que les autres budgets.

# 9- Budget Annexe Eau

- Pas d'emprunt en cours, ni à venir
- Transfert à Ternois Com au 1 janvier 2020
- Budget excédentaire

Fonctionnement 215 511 €

Investissement 66 627 €

# 9a – Section d'exploitation

En Recettes

- reversement par Veolia Surtaxe Eau

En Dépenses

- Dotation aux amortissements
- Entretien voies et réseaux



# 9b – Section Investissement

En Recettes :

- recettes d'amortissement

En Dépenses :

- Système anti-intrusion pour le Château d'Eau : 2 000 €

Ouverture du Débat...